

Retour sur une question d'actualité : le C.E.T.A.

Une plateforme d'organismes issus de la société civile suggérait d'envoyer une lettre aux parlementaires avant le vote du CETA au parlement : elle ne comporte que 2 pages et rassemble tous les arguments qui montrent toutes les contradictions avec l'état actuel de l'Europe. On peut la retrouver sur le site :

<https://www.collectifstopptafta.org/ceta/article/urgence-ceta-demandez-a-vos-parlementaires-de-ne-pas-ratifier-le-ceta>



PRESENTATION DE L'ACCORD

L'Accord Économique et Commercial Global (AECG) entre l'Union Européenne, ses États membres et le Canada, plus connu sous son sigle anglais C.E.T.A.

Comprehensive Economic Trade Agreement est un accord extrêmement long et complexe.



Il est présenté comme un accord de libre-échange de « nouvelle génération », intégrant non seulement une suppression des droits de douane, mais surtout une réduction des barrières réglementaires aux échanges de biens et de services et un accord sur l'investissement.

http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ceta/ceta-chapter-by-chapter/index_fr.htm

« Quand le sage désigne la lune, l'idiot regarde le doigt. »

. En 2013 Justin Trudeau proposait à la Commission européenne un accord-guide qui a suivi son petit bonhomme de chemin. Cet accord désigné maintenant sous le nom de C.E.T.A. rencontre beaucoup de réticences surtout à cause des tonnes de viande bovine que l'on imagine voir débarquer des conteneurs réfrigérés en provenance d'Amérique du Nord. Déjà les éleveurs européens ont tellement de peine à tirer quelques sous de leur élevage encadré par des normes exigeantes, tout en vivant

sous perfusion européenne. Est-ce l'annonce de la fin de l'élevage à taille humaine en Europe, puisqu'il y a un mois, un autre accord passé inaperçu vient d'être signé avec l'Amérique du Sud sous le nom de MER.CO.SUR. et occupe déjà une partie de ce créneau de viande bovine à vil prix.

Pour les gens qui suivent l'actualité, le commerce c'est surtout l'achat, vente des biens, en tenant compte du prix de production, du transport, des frais divers des marchandises. La nouveauté c'est que maintenant il faut « ouvrir le marché » et donc négocier aussi des services, des transports qui prennent l'appellation de « logistique » mais aussi de la santé, de l'éducation, de la culture, de la gestion des déchets, des assurances, des investissements et toutes sortes de choses que nous n'avons pas encore l'habitude de considérer comme des denrées, mais qui sont bien compris comme objets d'échange dans le traité de C.E.T.A. Ils peuvent générer des revenus et du profit donc ils font partie du commerce et de l'économie ! les objectifs du C.E.T.A. sont infiniment plus vastes que la prise en main des filières bovine, porcine et laitière – dont nous donnerons en annexe un tableau récapitulatif – et qui sont presque une annexe du C.E.T.A.



Là où sont les pièges

- **L'environnement est pratiquement absent du traité de libre-échange**

Sur près de 1695 pages de l'accord, seules 13 pages évoquent les questions environnementales.

Mais les transports par avions-cargos ou bateaux-porte-conteneurs peuvent-ils faire bon ménage avec la diminution de l'empreinte carbone ? la recherche du profit et de nouveaux investissements et les déplacements occasionnés dans ce but, qu'en ont-ils à faire ? de toute façon il est stipulé qu'une violation des dispositions du C.E.T.A. en matière d'environnement ne peut pas être punie par des sanctions commerciales ou des pénalités

financières. Que sont devenus les circuits courts indispensables au maintien du climat dans les limites acceptables ?

- **Les risques sanitaires, au cœur de la polémique**

Les vaches et leur veau, jusqu'à 225-250 kg, sont élevés en pâture. Les veaux sont ensuite finis dans des feed-lots, des parcs d'engraissement, où ils reçoivent une alimentation riche en céréales, jusqu'à atteindre un poids de 425- 450 kg au bout de 17 à 20 mois. Les injections d'hormones ont lieu à la fois chez les naisseurs et chez les engraisseurs. Leur utilisation est autorisée dans l'alimentation des bovins au Canada, ainsi qu'un certain nombre de manipulations. Dans une ferme le nombre de tête peut aller jusqu'à 16 000 et les vaches maigres n'existent plus !

Côté « insecticides », 150 produits prohibés en Europe ont encore libre cours en Amérique du Nord.

On peut demander aux Canadiens de renoncer à ces pratiques, mais c'est comme pour l'extraction des Hydrocarbures à base de fracturation des schistes ou provenant des sables bitumineux. Ils ne sont pas encore prêts à le faire ! ni le Canada ni les USA n'ont l'intention de changer.

- **Un « accord taillé sur mesure » pour les multinationales, mais perte de souveraineté pour les États**

Le C.E.T.A. représente un « défi pour la démocratie », parce qu'on a demain des industriels qui peuvent faire reculer les gouvernements, faire reculer les pays souverains, tout simplement parce qu'ils considèrent que c'est une entrave au commerce», et les tribunaux nationaux de commerce devront céder le pas aux tribunaux d'arbitrage spécialisés dans les affaires du C.E.T.A. aux ordres des multinationales et des gros investisseurs financiers».

Le **tribunal d'arbitrage** instauré par le C.E.T.A. permettra aux entreprises de s'attaquer à un État si elles considèrent que des **décisions politiques vont à l'encontre des intérêts économiques**. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a approuvé en avril 2019 le mécanisme d'arbitrage comme étant compatible avec le droit européen.









D'abord échaudé, le Québec sait maintenant comment procéder. En effet, il a voulu interdire l'acide 2,4-D, un composant d'herbicides considéré comme potentiellement cancérigène par l'Organisation mondiale de la

santé, son producteur, Dow Chemicals, a poursuivi le Canada devant un tribunal arbitral, en vertu du chapitre investissements de l'Accord de libre-échange nord-américain, entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique (ALENA). Au vu du coût de cette procédure pour l'État, le Québec a choisi de mettre fin à la plainte du géant des pesticides !

D'après la Croix du 21 sept. 2018 : « L'accord commercial entre l'Union européenne et le Canada (CETA) est entré en vigueur, le 21 septembre 2017 à titre provisoire jusqu'à sa ratification définitive par les États membres », et disons qu'il est déjà entré en application à 95 % depuis cette date !

En 2016, l'Union européenne avait déjà exporté tranquillement 35 milliards de biens vers le Canada et 18 milliards de services.

Évolution des échanges UE-Canada-UE

CETA	Quotas existants	Importations actuelles	après l'entrée en vigueur	Quotas totaux
				
Porc (sans hormone) 	5 549 Tonnes	63 Tonnes	75 000 Tonnes	80 549 Tonnes
Bœuf (sans hormone) 	4 162 Tonnes	42 Tonnes	45 840 Tonnes	50 002 Tonnes
Viande de Bison 	0	0	3 000 Tonnes	3 000 Tonnes
				
Fromage 	13 472 Tonnes	14 505 Tonnes	16 000 Tonnes	31 072 Tonnes
Fromage industriel				1 700 Tonnes

L'Union Européenne a déjà mis en demeure certains de ses membres de faire obstacle à la concurrence, par exemple avec le transport par rail ; la voici prise à son propre piège !

Du coup, dès qu'il s'agira de multinationales et de profit, il sera « interdit d'interdire ».

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a jugé que Bruxelles n'avait pas le droit d'interdire les importations nord-américaines de bœuf aux hormones.



Sans oublier que derrière le drapeau canadien se cache à peine de drapeau des Etats-Unis, car 80% des sociétés canadiennes partie-prenantes du C.E.T.A. ont des filiales aux USA ou viennent des USA !

Reste encore l'examen du C.E.T.A. au Sénat, mais il serait étonnant que cette assemblée remette en cause un traité qui passe à l'arrache, mais qui passe.

Entrés sans bruit dans l'ère néo-libérale nous vivons déjà ses nuisances à grande échelle. Naguère il avait été envisagé de mettre en place une taxe carbone aux frontières de l'Europe. Ce qui peut être appelé du protectionnisme écologique intelligent. Il faut protéger les citoyens des produits qui sont dangereux pour eux, et non pas abolir nos normes de sécurité sanitaires et alimentaires - ce qu'est en train de faire le C.E.T.A. Terminons avec une remarque de Gaël Giraud¹ : « Ratifier ce traité aujourd'hui relève d'une faute morale, politique et analytique ».

¹ *Gaël Giraud est économiste en chef de l'Agence française de Développement, Professeur à l'École nationale des Ponts ParisTech, prêtre, jésuite.*